



Mission régionale d'autorité environnementale

**PAYS DE LA LOIRE**

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire  
sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme  
intercommunal (PLUi) de la communauté de communes  
Le Gesnois Bilurien (72)**

n° MRAe : PDL-2023-7089

Au regard du dossier reçu le 14 juin 2023, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Nantes, le 16 août 2023  
Pour la MRAe Pays de la Loire,  
le président

Daniel FAUVRE